

Justificatifs pour la validation du visa VLS-TS «scientifique-chercheur» auprès de l'OFII

Documents pour le dépôt de votre dossier

Le scientifique doit les envoyer par voie postale directement à l'OFII ou les transmettre au Welcome Center qui se chargera de leur remettre.

- Le formulaire OFII délivré par le consulat de France du pays où le visa a été délivré.

Le scientifique doit remplir la partie inférieure du formulaire avant envoi.

- Une copie de son passeport
- Une copie du visa VLS-TS mention « Passeport Talent »
- Une copie de la page du passeport sur laquelle figure le tampon d'entrée en France ou dans l'espace Schengen
- Une copie de sa convention d'accueil

Documents pour la validation de votre visa

Le scientifique doit fournir ces documents lors de son rendez-vous avec l'OFII pour valider son Visa Long Séjour-Titre de Séjour.

- Son passeport
- Une photo d'identité (normes préfecture)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Si le scientifique est hébergé chez quelqu'un, l'hébergeur doit fournir une copie de sa pièce d'identité, l'original et la photocopie d'un justificatif de domicile à son nom et de moins de 3 mois ainsi qu'une attestation d'hébergement complétée et signée.

- Sa convention d'accueil
- Les timbres fiscaux du montant de la taxe (241€) à acheter au bureau de tabac.

Ne pas oublier de récupérer les documents originaux ! Ne laisser que des photocopies à l'OFII.